

On s'est battu.es pour les gagner

Mathilde Larrère

Illus. Fred Sochard

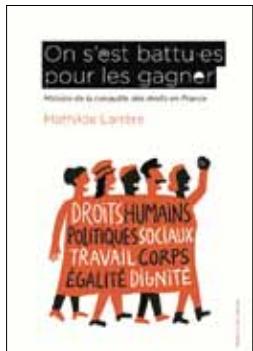
Editions du détour, août 2024

240 pages, 19,90 €

Mathilde Larrère est une historienne, enseignante chercheuse, spécialiste des mouvements sociaux. Elle est aussi une militante et citoyenne engagée. Et elle est bien énervée de constater que souvent on limite des droits conquis à un nom - celui d'un homme, blanc le plus souvent - et/ou à une date - alors qu'ils sont le résultat de luttes de milliers de gens, souvent pendant des décennies. Ça l'énerve je crois car c'est faux, injuste et dangereux.

C'est faux et injuste parce que bien souvent ceux qui donnent leur nom à une loi ne se sont pas eux-mêmes battus pour l'obtenir, invisibilisant celles et ceux qui, en revanche, l'ont fait et en ont payé le prix, parfois de leur vie. Bien souvent les premiers concernés, elles et ils n'ont pas attendu qu'on vienne les sauver. On dit par exemple que De Gaulle a « donné » le droit de vote aux femmes, en 1944. Comme si c'était lui qui s'était battu, comme si ce n'étaient pas des milliers de femmes françaises qui, décennie après décennie, ensemble, s'étaient organisées pour conquérir ce droit! De même, l'abolition de l'esclavage n'est pas seulement le fait d'humanistes français mais surtout de révoltes de milliers de descendants d'esclaves qui ont eu l'outrecuidance de penser que l'article Premier de la DDHC⁽¹⁾ de 1789, « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* », s'appliquait également à eux.

C'est aussi dangereux, parce que si l'on ne mesure pas que ces droits ont été conquis de haute lutte, on pourrait s'abstenir de se mobiliser pour les conserver. En effet, l'actualité nous rappelle régulièrement qu'ils ne sont jamais définitivement acquis. En France, pays de la DDHC, du droit de résistance à l'oppression,



de la liberté d'expression, les droits des femmes font l'objet d'attaques de plus en plus marquées. Et il reste de toute façon des droits à conquérir, qui n'arriveront pas « tout cuits » dans notre assiette de citoyennes et de citoyens, comme le droit de vote des étrangers.

C'est pour toutes ces raisons que l'autrice entreprend cette « histoire de la conquête des droits en France ». C'est passionnant, surprenant (même quand on croit bien connaître l'histoire du droit de vote, des droits sociaux...), écrit avec autant d'humour que de précision et très bien illustré par Fred Sochard, illustrateur pour la presse et la jeunesse, engagé lui aussi.

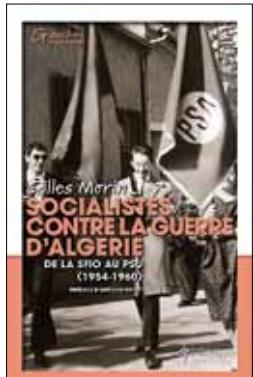
(1) Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.

B. R.

Socialistes contre la guerre d'Algérie

Gilles Morin

Arbre bleu éditions, sept. 2024
636 pages, 35 €



Transformer une thèse en un ouvrage aussi impressionnant est un art. Il faut dire que Gilles Morin, expert des archives et des gauches, appartient à ces historiens qui valident leur démonstration par la recherche. S'inscrivant dans une histoire sociale du politique, il étudie une dissidence au sein de la SFIO aboutissant, pendant la guerre d'Algérie et une crise politique et institutionnelle, à la fondation du Parti socialiste autonome (PSA).

Outre des portraits de Robert Lacoste ou Guy Mollet, sa focale porte sur des trajectoires aux fortes convictions éthiques, dont celles de ligueurs, journalistes (Georges Boris, Andrée Viénot, Georges Gombault), historiens ou physiciens (Ernest Labrousse, Charles-André Jullien, Henri Laugier), ou militants socialistes (André Philip, Edouard Depreux, Robert Verdier), et, bien sûr, celle de Daniel Mayer.

Ce *momentum* est décisif pour la LDH, dont la doctrine sur le fait

colonial et le colonialisme est évolutive. Elle est passée de la promotion d'une mission civilisatrice, tout en condamnant les « excès » contre les « *indigènes* » et en revendiquant des droits et libertés pour les colons, au concept de « *colonisation démocratique* », théorisé à son congrès de 1931.

Mais après Sétif et Guelma, le rapport de Paul Rivet au congrès de 1952 est néocolonialiste, balançant entre effets positifs et négatifs de la colonisation. Si la LDH est favorable à l'autonomie des protectorats marocain et tunisien, elle n'analyse pas l'avenir algérien et est surprise par la « Toussaint rouge ». Prônant un retour pacifique à l'ordre, elle affirme que « *méconnaître* » et « *aggraver* » « *les difficultés* » par une « *répression sans mesure* » serait une « *lourde erreur* », et condamne l'état d'urgence puis les pouvoirs spéciaux.

A partir de 1955, Emile Kahn établit un programme d'action qui entraîne la démission notamment de Max Lejeune et Jean Gilbert-Jules. Puis, autour de Daniel Mayer, nouveau président élu le 9 mars 1958, le siège de la LDH devient un lieu de rencontre des gauches non communistes. Le bureau de l'Union des forces démocratiques (UFD) s'y réunit pour la première fois le 7 juillet 1958, alors que Léo Hamon comme des « libéraux » Maurice Viollette, Marius Moutet, Paul Ramadier, Vincent Auriol, au progressisme individualiste, s'éloignent d'une LDH investie dans les campagnes du PSA.

La LDH a donc joué un rôle de pôle de rassemblement lors de cette dépression politique, au moment où des valeurs et principes essentiels étaient remis en cause. C'est l'un des multiples apports de ce très riche et stimulant ouvrage.

**Emmanuel Naquet,
coresponsable
du groupe de travail LDH
« Mémoires, histoire, archives »**